

Actualisation de la CCAM

V34 à V38

La version 34 de la CCAM a été publiée au Journal officiel le 8 décembre 2013 pour application à compter du 1^{er} juin 2014.

Cette version permet la tarification pour le paiement à l'acte des actes dentaires en remplacement de la NGAP (Nomenclature générale des actes professionnels). Elle s'accompagne d'une évolution de l'organisation et de la description des libellés d'actes de chirurgie dentaire et de leurs notes. Les chapitres concernés par ces évolutions sont les chapitres **07, 11, 18 et 19**.

La version 35 de la CCAM a été publiée au Journal officiel le 20 février 2014 pour application à compter du 1^{er} juin 2014.

Cette version permet la mise en œuvre d'une nouvelle description des actes d'anatomo-cyto-pathologie. Dans cette version la description de beaucoup d'actes a été enrichie concernant leur topographie. Il en résulte que les actes d'anatomo-cyto-pathologie, qui étaient tous rangés dans le chapitre 17 de la CCAM *Actes sans précision topographique*, sont maintenant présents dans les autres chapitres de la CCAM dans lesquels ils figurent dans un paragraphe spécifique des actes diagnostiques. Les chapitres concernés par ces évolutions sont les chapitres **01 à 02, 04 à 10, 15 à 17 et 19**.

Par ailleurs le dictionnaire permettant la codification des voies d'abord ou technique (4^e lettre du code), a été enrichi de la lettre X qui traduit le recours aux techniques d'examen propres à l'anatomo-cyto-pathologie. Il en résulte que tous les codes des libellés des actes d'anatomo-cyto-pathologie comportent la lettre X en 4^e position.

Le détail de ces modifications est disponible dans les fichiers disponibles sur le site CCAM en ligne de l'assurance maladie.

La version 36 de la CCAM a été mise en application à compter du 1^{er} juin 2014.

Cette version n'a pas généré de modification des codes et libellés de la CCAM. Elle a apporté des corrections de tables de référence de la base CCAM.

Le détail de ces modifications figure dans les fichiers disponibles sur le site CCAM en ligne de l'assurance maladie.

La version 37 de la CCAM a été publiée au Journal officiel le 28 août 2014 pour application à compter du 29 août 2014.

Cette version n'a pas généré de modification des codes et libellés de la CCAM. Elle a porté sur la description et l'affectation d'un supplément pour la tarification et a permis des évolutions de tables de référence de la base CCAM.

Le détail de ces modifications est disponible dans les fichiers disponibles sur le site CCAM en ligne de l'assurance maladie.

La version 38 de la CCAM a été publiée au Journal officiel le 18 novembre 2014 pour application à compter du 18 décembre 2014.

Cette version présente des modifications, de libellés et notes d'actes des chapitres **04, 08, 16, 18 et 19**.

Introduction et radiation de libellés

→ Au sousparagraphe **04.04.03.08** *Occlusion de veine du membre inférieur* :

Introduction de libellés

EJSF008 Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par radiofréquence, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique

EJSF032 Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par radiofréquence, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique et phlébectomie homolatérale, et/ou ligature de veine perforante de la grande veine saphène homolatérale

Radiation de libellé

EJSF901 Occlusion de la grande veine saphène par radiofréquence, par voie veineuse transcutanée

→ Au sousparagraphe **08.02.03.12** *Autres actes thérapeutiques sur la vessie* :

Introduction de libellé

JDLE332 Injection de toxine botulique dans la musculature vésicale, par urétrocystoscopie

Radiation de libellé

JDLE900 Injection de toxine botulique dans la musculature vésicale, par urétrocystoscopie

→ Au paragraphe **16.04.03** *Actes thérapeutiques sur les glandes sudoripares et sébacées* :

Introduction de libellé

QCLB222 Injection unilatérale ou bilatérale de toxine botulique au niveau du creux axillaire

→ Au sousparagraphe **18.02.17.03** nouvellement créé, *Autres gestes complémentaires d'anesthésie*

Introduction de libellé

AHQJ021 Guidage échographique pour anesthésie locorégionale périphérique de membre ou de la paroi abdominale

Autres modifications

• Changement de subdivision

→ Au sousparagraphe **07.02.03.04** *Pose de prothèse dentaire fixée dentoportée ou implantoportée*

HBLD030 Pose d'une prothèse dentaire complète transvissée implantoportée est déplacé au paragraphe **07.02.03.03** *Pose de prothèse dentaire amovible*

• Suppression de note de prise en charge

→ Au sousparagraphe **13.03.03.02** *Réduction orthopédique de luxation du coude*

MFEP001 Réduction orthopédique d'une pronation douloureuse du coude perd sa *note de formation*

• Suppression de geste complémentaire

→ Au sousparagraphe **07.02.03.01** *Pose d'infrastructure coronaire [faux moignon]*

HBLD007 Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sans clavette sur une dent [Inlay core] et

HBLD261 Pose d'une infrastructure coronoradiculaire avec clavette sur une dent [Inlay core à clavette]

ne peuvent plus être codés avec le geste complémentaire **HBQK061** Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contigües, perinterventionnelle et/ou finale, en dehors d'un acte thérapeutique endodontique

• Admission à la tarification

→ Au sousparagraphe **07.02.02.01** *Pose et ablation de moyen de contention au maxillaire ou à la mandibule*

LBGD001 Ablation de moyen de contention maxillaire et/ou mandibulaire intrabuccal est inscrit au livre II

• Ajout de note de titre

→ Au sousparagraphe **07.01.04.01** *Radiographie de la bouche*

• Ajout de note de facturation pour :

HBMD053, HBMD081, HBMD087, LBLD003, LBLD006.

• Ajout de modificateur pour :

HBJB001, HBQK040, HBQK303, HBQK061

• Modification de l'affectation de la notion « remboursement sous conditions » pour 80 codes.

Le tableau joint à cette note retrace l'ensemble des introductions et radiations intervenues depuis la version 1 de la CCAM à prendre en compte pour le recueil dans le PMSI (V34_V38_évolutions_CCAM).

Vous trouverez sur le site de l'assurance maladie les informations d'ordre tarifaire introduites avec les versions 34 à 38 de la CCAM

<http://www.ameli.fr/accueil-de-la-ccam/index.php>